

Décision

Générale

colonial

Décision n° 202 du 16 février 1949 :

n° 202

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 février 1949

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro

28 février 1949

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif par fin de con trat : 128.Ismaël Abdi, caporal, 3e compagnie, pour compter du 6 février 1949. Un pécule de dix-,sept mille six cent quatorze francs (17.614 francs) est accordé au caporal Ismaël Abdi. mle 128. Ce caporal totalise 18 ans, 7 mois et 7 jours de service effectif.